

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse

**Herausgeber:** Schweizerischer Forstverein

**Band:** 112 (1961)

**Heft:** 8

**Artikel:** Problèmes particuliers aux petites unités forestières

**Autor:** Urquhart, Bruce

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-767499>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Problèmes particuliers aux petites unités forestières

Par *Bruce Urquhart, B. A. (For.) F. L. S.*

de l'Association des Propriétaires Forestiers Ecossais

923.4 : 924

## Résumé

Cet article énumère les problèmes que rencontrent les propriétaires de petites unités forestières et concerne en particulier l'Ecosse où l'auteur a accumulé une expérience de 20 ans dans l'aménagement de petites exploitations. Il traite de la sylviculture, de l'aménagement et de la vente des produits de ces forêts. Un exemple illustre la répartition heureuse du travail et de la main d'œuvre entre la ferme et la forêt, dans le cadre d'une société coopérative, coordonnant l'aménagement et l'écoulement des produits de cette entreprise. Un gérant spécialisé dans les problèmes relatifs à la petite exploitation forestière est considéré comme un élément vital de coordination. L'auteur parle enfin de l'Association des Propriétaires Forestiers nouvellement fondée et qui s'efforce de représenter l'ensemble des producteurs privés, de projeter et de régler la production des bois indigènes écossais.

La plupart des nations rencontre de nombreuses difficultés en cherchant à incorporer les petits producteurs dans le complexe d'une économie rurale moderne, forestière ou agricole. Cependant, pour des raisons sociales et politiques, les démocraties occidentales encouragent toujours l'existence des petites propriétés forestières. En Scandinavie, les petits propriétaires forestiers se sont si bien organisés qu'ils ont atteint des rendements moyens à l'ha égaux à ceux des forêts d'Etat. En Allemagne par contre, et aux USA, où l'on trouve plus de 50 000 000 ha de forêts d'une étendue moyenne de 20 ha, la majorité de ces parcelles est pauvre en matériel sur pied et aménagée tant bien que mal.

Chaque pays est sans doute touché par les problèmes propres à la petite propriété. Je me propose cependant de décrire seulement ceux dans lesquels j'ai vécu et expérimentés au cours des 14 dernières années, à titre de propriétaire forestier et d'ingénieur travaillant pour une société coopérative d'Ecosse.

D'après la statistique nationale, il y avait en 1949 412 700 ha de forêts privées en Ecosse, soit

2020 propriétés de 2 à 60 ha de forêts chacune,  
365 propriétés de 60 à 120 ha de forêts chacune,  
536 propriétés de plus de 120 ha de forêts chacune,

selon des estimations ultérieures.

## **Fond du problème**

Au cours du dernier demi-siècle, à l'exception de la période de guerre, les prix des bois indigènes furent trop bas pour encourager un aménagement systématique et des investissements dans le domaine forestier, mais en 1943, dans son décret de police forestière, le gouvernement posa les fondements d'une nouvelle politique de la foresterie britannique. La plupart des propriétaires forestiers accueillirent très favorablement les propositions du gouvernement concernant la création d'une industrie forestière stable et s'engagèrent à reboiser les surfaces défrichées au cours des 2 guerres. Les subsides de la Forestry Commission concernant les boisements et la suppression de la taxe de l'Echiquier encouragèrent les propriétaires fonciers à faire des investissements à long terme. La demande croissante de bois de mines indigènes fut peut-être d'un attrait encore plus irrésistible que les subsides gouvernementaux. A ce jour, les bois indigènes couvrent plus du 90 % du marché écossais des bois de mines. Il devient même maintenant nécessaire de les exporter en Angleterre, et le ralentissement de la production dans les 2 plus grandes industries nationalisées (mines et chemins de fer) qui absorbent la presque totalité de notre production ne manque pas de nous inquiéter. De même, la production croissante de la Forestry Commission en assortiments d'éclaircies alarme de nombreux propriétaires craignant une saturation du marché.

## **Position des propriétaires de petites unités forestières**

La majorité des forêts d'Ecosse appartient au type traditionnel de la grande propriété foncière, à laquelle s'ajoutent des fermes en location. De lourds impôts entraînèrent la vente et le morcellement d'un grand nombre de ces propriétés. Les nouveaux acquéreurs devinrent souvent aussi les propriétaires de forêts, rideaux-abris ou vieux pâturages boisés. Certains grands propriétaires fonciers se spécialisèrent dans la gestion de vastes surfaces agricoles, en abandonnant les fermes périphériques isolées à l'extinction du contrat de fermage. Les grandes étendues déboisées furent souvent vendues à la Forestry Commission, tandis que les bois accessibles et plus compacts furent maintenus dans le cadre du domaine. Ainsi, les propriétaires forestiers de moins de 80 ha peuvent être divisés en 3 grandes catégories: le fermier qui est un exploitant direct, le propriétaire d'un domaine et le possesseur d'une propriété comprenant une forêt plantée dans un but de protection ou esthétique.

Dans cette dernière catégorie se situe un certain nombre de corporations telles que trusts, hôpitaux et écoles. A quelques exceptions près, le fermier écossais n'aime guère la forêt. Sauf dans les cas où des rideaux-abris sont indispensables, il préfère utiliser chaque m<sup>2</sup> à sa disposition au profit de l'agriculture. Il y a de nombreuses raisons à cela: absence de lois forestières dans le passé, manque de capitaux, subsides agricoles pour encourager l'élevage

dans les régions élevées. Le propriétaire d'un domaine, par contre, gère ses biens rationnellement et est souvent moins spécialisé dans l'agriculture. Il dispose fréquemment des services d'un agent rural ou d'un ingénieur conseil et est plus intéressé aux bénéfices d'une gestion intensive. Si, comme cela semble se produire, le propriétaire exploitant continue à remplacer le rentier, les 2 types de propriétaires forestiers se fondront en un seul; cependant, à ce jour, le grand propriétaire foncier forme toujours la catégorie la plus importante. Bien que les forêts d'agrément ne soient pas propres à une production ligneuse soutenue, elles fournissent souvent des arbres de haute qualité sur des sols riches et facilement accessibles. La dernière statistique nationale estimait qu'il y avait près de 15 000 ha de forêts en Ecosse de 1 à 2 ha chacune, comprenant pour la plupart des bois d'agrément. Le trust national écossais est un propriétaire privé de forêts d'agrément qui poursuit une police forestière éclairée, quelque petites que soient ses forêts.

### **Sylviculture dans les petites exploitations**

Les forêts exiguës et de formes irrégulières sont coûteuses à clôturer, et les effets du vent peuvent y être graves; en général, les problèmes sylvicoles sont cependant pareils dans la petite et dans la grande propriété. Je connais des méthodes sylvicoles très intensives appliquées à de petites parcelles boisées, mais considérées par trop audacieuses dans leur application à de grands mâs forestiers. Afin d'éviter les conséquences brutales de la coupe rase et des plantations, le régime des coupes d'abri est particulièrement bien adapté aux petites forêts. Les exploitations peuvent être réparties également sur une période plus longue, et le cachet de la forêt bien préservée, mais cela exige une habileté considérable et des facteurs locaux favorables pour réussir en Ecosse. Vu le coût élevé du clôturage dans les petites forêts, la station doit pouvoir produire beaucoup pour compenser les dépenses extraordinaires initiales.

### **Aménagement et marché des bois**

En ce qui concerne ces 2 points, la petite entreprise forestière est désavantagée par rapport aux grandes propriétés qui disposent d'un personnel expérimenté. En Ecosse, il est rare que l'on emploie des ingénieurs diplômés pour l'aménagement et la gestion des forêts privées, même très vastes. Les propriétaires mettent plutôt leur confiance dans la gestion partagée entre un agent d'affaires et un garde forestier expérimenté. Des bureaux d'ingénieurs-conseils et des coopératives existent déjà dans tous les pays. En Ecosse, un groupe de propriétaires fonciers fonda une société coopérative, en 1911, qui se développa très rapidement parallèlement à l'expansion forestière britannique d'après guerre, jusqu'en 1959 où elle fut absorbée par la nouvelle Association Ecossaise des Propriétaires Forestiers. Le petit propriétaire forestier a ainsi pu obtenir des conseils bien fondés, mesure essentielle pour le

développement d'une foresterie basée sur le rendement soutenu. La Forestry Commission, la Fédération des propriétaires fonciers et la Société Forestière Royale Ecossaise ont contribué à rendre les propriétaires plus conscients des bénéfices financiers que procurent les bois indigènes.

### Main d'œuvre

Dans la plupart des petites exploitations, il n'est économiquement pas possible d'employer une main d'œuvre stable et spécialisée pour tous les travaux nécessaires. L'absence d'équilibre dans la répartition des classes d'âges et les pointes qu'accuse la demande pour les travaux saisonniers entraînent l'emploi d'entrepreneurs ou d'ouvriers saisonniers pour l'exécution des plantations et des exploitations. Des travaux tels que ébroussaillage, clôtrages, plantations et exploitations, qui peuvent être payés à la pièce, conviennent particulièrement aux entrepreneurs, mais ces travaux sont souvent insuffisants dans le cadre d'un arrondissement, pour intéresser des entreprises forestières spécialisées. Au cours des 10 dernières années, la Société Forestière Coopérative créa plusieurs entreprises privées compétentes en coordonnant les demandes des propriétaires forestiers en un programme de travail stable. Comme autre alternative, des ouvriers agricoles peuvent être formés aux travaux forestiers. Une étude récente de l'auteur a montré que dans une ferme à vocation mixte, 5 ouvriers agricoles et un ouvrier du domaine étaient en mesure d'effectuer tous les travaux essentiels sur 100 ha de terre arable et 80 ha de forêts. La répartition moyenne des jours de travaux est présentée dans la table ci-dessous:

Heures de travail par ouvrier				
	Ferme	Forêt	Autres ouvrages	Totaux
janvier	101	39	25	165
février	104	36	25	165
mars	148	22	5	175
avril	171	0	4	175
mai	56	59	50	165
juin	72	58	35	165
juillet	37	63	65	165
août	109	43	23	175
septembre	187	0	3	190
octobre	220	0	0	220
novembre	152	18	5	175
décembre	110	25	30	165
Totaux	1 467	363	270	2 100

La rubrique «autres ouvrages» comprend l'entretien général du domaine avec la chasse des animaux nuisibles, tels que les lièvres. La distribution des classes d'âges n'était pas équilibrée du fait de l'ouragan de 1953, et plus de 70 % des forêts étaient soit déboisés, soit âgés de moins de 10 ans. A l'exception des bois destinés au propre usage, tous les bois furent façonnés et débarrassés par des entrepreneurs, les ouvriers agricoles se limitant aux travaux sylvicoles. Le travail en forêt peut être organisé de telle façon qu'il se concentre sur les périodes creuses de l'activité agricole et, comme dans les pays où cette exploitation mixte est commune, la forêt peut prendre une part essentielle dans l'économie d'une grande propriété rurale (Holding). Les machines agricoles telles que les tracteurs peuvent être utilisés en forêt ou fournir l'énergie nécessaire pour le sciage des bois de feu, des piquets de clôtures et du bois de construction destinés au propre usage. La limitation contrôlée du nombre des lapins et des chevreuils demande des patrouilles régulières, même sur les plus petites surfaces. De même, les travaux de sarclage dans les jeunes plantations, effectués en été par des ouvriers agricoles permanents sont en de meilleures mains que dans celles d'adjudicataires itinérants. Ainsi, la plupart des forêts justifie la présence d'au moins un ouvrier résident, quand bien même il ne serait pas occupé à plein emploi.

### **Marché**

La vente des bois est souvent le problème le plus difficile à résoudre pour le petit propriétaire. Il n'est pas au courant des tendances qu'accuse le marché des bois et n'est qu'un médiocre homme d'affaires. Les marchands sont réticents à engager leur main d'œuvre et leur machines dans de petites ventes; à la suite d'une catastrophe telle que le coup de vent de 1953, de petits lots inaccessibles devinrent invendables.

La commission du gouvernement créée en 1954 afin d'analyser le marché des bois indigènes proposa dans le cadre du rapport Watson, la formation de fortes associations de producteurs. En réponse à ce mémorandum, l'Association Ecossaise des Propriétaires Forestiers était fondée en 1959. Cette corporation n'a pas encore eu le temps de se développer, mais elle est actuellement en train de préparer un inventaire de tous les produits vendables dans les forêts privées. Au cours de cette analyse, il sera possible d'établir des plans pour venir à l'aide de la petite propriété dans la vente de ses produits. Les expériences faites par la Société Forestière Coopérative et Cie. ont montré que les membres qui utilisaient les cadres techniques pour tendre à une gestion soutenue, ont vu leurs ventes s'améliorer. Le gérant a prouvé qu'il peut être le lien essentiel dans la coordination des approvisionnements, dans la formation des entrepreneurs, dans l'amélioration de la qualité des produits indigènes et dans l'offre de quantités garanties aux commerces de bois. Pendant une période de 13 ans la S.F.C. qui, en 1945, n'avait encore aucune gestion de forêts devint en 1958 le gérant de 118 propriétés différentes cou-

vrant une surface de près de 13 000 ha, dont 75 unités n'atteignent pas 100 ha et 100, pas 200 ha. Où l'aménagement groupait nombre de propriétés en un seul arrondissement, les propriétaires séparés obtinrent les plus grands bénéfices, mais la formation d'un tel groupe fut lente et difficile. Très tôt on remarqua que les combinaisons théoriques de groupes coopératifs n'avaient pas grand avenir. Les succès dans un domaine, touchant en particulier le marché des bois, éveillèrent l'intérêt des voisins qui lentement s'organisèrent, créant des groupements d'une structure plus au moins lâche. Des propriétés relativement grandes, de plus de 120 ha devinrent toujours les noyaux vitaux de ces regroupements. En particulier, dans 2 domaines de plus de 200 ha, dans le East Lothian et le Perthshire, il fut possible d'installer des entrepreneurs forestiers qui, par la suite, étendirent leur activité à des forêts situées sur un rayon de 50 km et laissèrent aux propriétaires un profit de 20 à 30 % supérieur au passé.

Hiley suggère qu'un grand domaine doit faire office d'entrepreneur pour les propriétés satellites plus petites et que cette organisation a plus de chances de réussite que les coopératives. Ses conclusions sont sans doute basées sur l'échec de la coopérative du sud Devon et sur le succès de l'organisation Dartington Hall Ltd. En Ecosse, le système coopératif s'est développé avec succès sur une ligne plus ou moins semblable, en ce sens que les propriétés de grande étendue ont servi de noyau et que le système s'est étendu plus rapidement que n'importe quel autre.

Les cadres universitaires disposant d'une expérience spécialisée en matière d'exploitations privées, du tact et de la patience indispensables pour traiter avec une organisation volontaire de propriétaires fonciers individualistes ont encore beaucoup à faire pour résoudre tous les problèmes propres à la petite propriété forestière. En absorbant le travail initial de la Société Forestière Coopérative qui s'était déjà étendue à 5 principales divisions territoriales, et en acceptant de nouvelles tâches afin d'affermir le marché et de représenter les producteurs en général, l'Association Ecossaise des Propriétaires Forestiers, nouvellement formée, devrait être en mesure de développer une organisation aussi utile aux petites propriétés forestières que le sont les associations scandinaves.

*Trad. R. B.*

## Zusammenfassung

### **Die speziellen Probleme des kleinfächigen Privatwaldbesitzes in Schottland**

Der Autor skizziert die heutige Situation des Kleinwaldbesitzes in Schottland. Die Probleme werden im wesentlichen unter den Gesichtspunkten des Waldbauens, der Bewirtschaftung und der rationellen Holzverwertung dargelegt.

Da dem einzelnen Kleinwaldbesitzer im allgemeinen die Voraussetzungen fehlen, um den möglichen Ertrag voll herauszuwirtschaften, wird hinsichtlich der Bewirt-

schaftung eine korporative Vereinigung angestrebt, unter fachkundiger Leitung. Auf Grund bereits vorhandener Beispiele werden die Erfolge dieses Vorgehens dokumentiert. Schließlich beschreibt der Autor die neu gebildete Gesellschaft der schottischen Privatwaldbesitzer, die die Gesamtheit der Privatwaldbesitzer vertreten und die einheimische Holzproduktion fördern will.

E. O.

## Vom Rotkern der Buche

Von *Hans Keller*, Thalwil

Oxf. 443.3

### 1. Einleitung und Problemstellung

Die Buche ist in letzter Zeit in kaufmännischer Hinsicht zu einem Sorgenkind unserer Waldwirtschaft geworden. Sowohl Nutz- wie Brennholz stoßen zunehmend auf Absatzschwierigkeiten. Nur noch beste Qualitäten sind gefragt. Eine der Eigenschaften, die die Qualität und damit den Preis stark herabsetzen, ist der Rotkern (auch Braunkern genannt). Gesundes Rotkernholz (ohne Graukern) ist schwerer und dauerhafter als nicht verkerntes Holz, lässt sich aber nicht imprägnieren. Auch sind seine physikalischen Eigenschaften (Schwinden und Quellen) andere als beim normalen Buchenholz. Daher wird Buchenholz mit Rotkernanteil von den Verarbeitern wenig geschätzt. Es mag deshalb interessant sein, seiner Entstehung nachzugehen. Die vorliegenden Untersuchungen wurden in den ausgedehnten Buchenwäldern des Randens (Kanton Schaffhausen) gemacht.

Zweck der Untersuchungen war, allfällige Gesetzmäßigkeiten zwischen den einzelnen Standortstypen, Buchenrassen oder Baumformen und der Ausbildung von Rotkern festzustellen. Die Untersuchungsorte wurden auf Grund von Aussagen der Gemeinde- und Revierförster ausgewählt. Berücksichtigt wurden Gebiete, wo erfahrungsgemäß immer nur «rote» oder aber nur «weiße» Buchen anfielen.

Die Untersuchungen erstreckten sich sowohl auf die generellen Standorte ganzer Schläge als auch auf Einzelbäume. Sie wurden getrennt geführt für Gebiete mit vorwiegend weißen und solche mit vorwiegend roten Buchen. In beiden Gruppen wurden folgende Gesichtspunkte untersucht:

Allgemein: frühere und heutige Betriebsform; Neigung, Exposition, Höhenlage, Topographie.

Boden: Humus, Gründigkeit, Muttergestein.

Bestand: Alter des Hauptbestandes, Oberhöhe, Schichten, Deckungsgrad, Schlußform, Schlußgrad, Mischungsart, Mischungsform und Mischungsgrad.

Bei der Untersuchung von Einzelbäumen wurden aufgenommen: Stockausschlag oder Kernwuchs, weiß- oder rotkernig. Bei rotkernigen Stämmen: